

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 10 juin 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-61**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 10 juin 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 31 mai 2024.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Convention avec le Studium

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver la convention relative au versement d'une subvention au Studium pour la participation à l'accueil de chercheurs internationaux.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la convention avec le Studium.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 24
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 5	Votes exprimés : 24
Total des membres présents et représentés : 24	Majorité requise : 13
	Pour : 24
	Contre : 0

Pièces jointes :

- convention avec le Studium ; programme d'accueil 2024.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

CONVENTION DE FINANCEMENT LE STUDIUM / UNIVERSITE DE TOURS ANNEE 2024

L'université de Tours souhaite soutenir les actions et services de LE STUDIUM Loire Valley Institute for Advanced Studies et participer au financement des opérations et des accueils chercheurs mis en place.

La présente convention de financement est établie :

Entre

- LE STUDIUM, Agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés en région Centre-Val de Loire, dont le siège est situé au 1, rue Dupanloup - 45000 Orléans, représenté par son Président, Monsieur Yves-Michel Ginot, SIRET n° 41499531600034

Et

- L'université de Tours, 60 rue du Plat d'Étain, 37020 Tours cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Arnaud Giacometti

Article 1 – Financement par l'Université de Tours

Dans le cadre de son programme SMART LOIRE VALLEY 2024, du Programme French Institutes for Advanced Study (FIAS), et des Programmes ARD CVL, LE STUDIUM permet l'accueil au sein des laboratoires de l'université de Tours, des chercheurs internationaux expérimentés sous différents statuts :

- LE STUDIUM RESEARCH FELLOW (10 mois)
- LE STUDIUM VISITING RESEARCHER (3 an 12 mois)
- LE STUDIUM PROFESSORSHIP (3 mois par an pdt 4 ans soit 12 mois)
- LE STUDIUM INTEGRATION FELLOW (12 mois)
- LE STUDIUM RETURN VISIT (1 à 3 mois)
- LE STUDIUM GUEST (min. 3 mois)

Chaque année, ces chercheurs sont sélectionnés par le Conseil Scientifique du STUDIUM.

Tous les chercheurs accueillis bénéficient d'un logement meublé, d'une assistance administrative, d'une supervision scientifique et d'un soutien complet pour organiser un événement international en région. Le financement de l'événement scientifique est mis à approbation par le Conseil Scientifique du STUDIUM.

En juin 2022, 5 chercheurs expérimentés ont été sélectionnés pour des projets de recherche à mener en collaboration avec des laboratoires sous tutelle de l'Université de Tours. A ceux-ci s'ajoutent également les résidences des chercheurs sélectionnés lors des années passées (2018 à 2022), et ceux des prochaines sélections 2023.

A ceux-ci s'ajoutent également les résidences des chercheurs sélectionnés lors des années passées (2020 et 2022), et ceux des prochaines sélections 2024.

Des recrutements avec un accueil environné seront également mis en place dans le cadre des Programmes ARD CVL, du Programme French Institutes for Advanced Study (FIAS) et du Programme MSH CVL Visiting Researchers.

LE STUDIUM accueille par ailleurs en tant que « GUEST Research Fellow » les chercheurs internationaux expérimentés en résidence de longue durée au sein d'un institut de recherche sous tutelle de l'Université de Tours afin de leur offrir l'assistance administrative et l'intégration dans la communauté scientifique.

LE STUDIUM sélectionne également chaque année des Consortia et organise les réunions scientifiques des groupes de chercheurs.

Les accueils de chercheurs pour des projets de recherche à mener en collaboration avec des instituts de recherche sous tutelle de l'Université de Tours courant 2024 comprendront :

- les 9 chercheurs expérimentés sélectionnés en janvier et juin 2023
- les chercheurs sélectionnés lors des années passées (2021)
- les nouvelles sélections des deux réunions du Conseil scientifique de février et juin 2024
- les « GUEST Research Fellow », c'est à dire les chercheurs internationaux expérimentés en quête d'une assistance administrative et d'une intégration dans la communauté scientifique sélectionnés au fil de l'eau.

LE STUDIUM organise chaque année les réunions scientifiques pour de petits groupes de chercheurs pour les LE STUDIUM Consortia sélectionnés les années précédentes.

Le document joint récapitule les présences des chercheurs invités et des réunions de consortium prévues en 2024 (**ResidenciesConsortia_Tours_2024**).

La contribution demandée à l'Université de Tours en appui de ces activités s'élève à **78 000 euros (soixante-dix-huit mille euros)**.

Cette subvention permet d'apporter une ressource supplémentaire au budget du STUDIUM pour financer l'accueil des chercheurs, l'animation mise en place et les frais de structure de l'institut.

Article 2 - Versement

L'Université s'engage à verser à Le STUDIUM la somme de **78 000 euros** (soixante-dix-huit mille euros) conformément à l'article 1.

Ce financement sera versé en 2 fois au STUDIUM, selon l'échéancier suivant, sur le compte du bénéficiaire :

- 50% à la signature de cette convention,
- 50% sur la base d'un rapport financier et justifié détaillant les différents postes de dépenses du SMART LOIRE VALLEY/FIAS PROGRAMMES au 30 novembre de l'année en cours.

Les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont :

Banque Populaire du Val de France Code banque : 18707 Code guichet : 00430 N° de compte : 30521232816 Clé RIB : 24 IBAN : FR76 1870 7004 3030 5212 3281 624
--

Pour chaque versement, LE STUDIUM adresse à l'Université de Tours une facture mentionnant la somme due, la date d'exigibilité et la date limite de paiement. La facture est communiquée de façon dématérialisée, via le téléservice Chorus Pro, selon les dispositions prévues par le décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016. En cas de difficultés, le cocontractant peut contacter le service facturier de l'université : sfact@univ-tours.fr.

Pour l'université, la dépense est imputée à l'adresse budgétaire suivante :

Centre financier	Compte budgétaire	Domaine fonction	Fonds	PFI
R4ZZ	FG	D1114	NA	W_STUD_01

Article 3 : Gestion de la convention

La gestion de la convention est assurée :

- Pour l'université,

- La gestion administrative est assurée par Isabelle GUILLOUET • Mail : isabelle.guillouet@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36. 64.11 ;
- La gestion financière est assurée par Marie PERAULT • Mail : marie.perault@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36. 66.32 ;

-Pour LE STUDIUM,

par Sophie GABILLET • Mail : sophie.gabillet@lestudium-ias.fr • Tél. : 02.38.21.14.81

par Marie-Frédérique PELLERIN • Mail : marie-frederique.pellerin@lestudium-ias.fr • Tél. :

02.38.21.14.82

Article 4 : Protection des données à caractère personnel

1. Pour la mise en œuvre des traitements nécessaires à l'exécution de la Convention, l'Université de Tours et son Cocontractant sont considérés, chacun pour les traitements qui les concernent, comme Responsables indépendants de traitement, au sens de l'article 4 (7) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

2. Les Parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD, les lois et règlements nationaux en vigueur. Les Parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

3. Les Parties nomment chacune un Délégué à la protection des données (DPD) facilement joignables par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur leurs sites internet institutionnels respectifs. Les Parties échangent les coordonnées de leurs DPD respectifs et assurent qu'ils puissent librement communiquer entre eux.

Les DPD désignés à la date de la signature sont les suivants :

Université de Tours	Le Co-responsable
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUE ET DU PATRIMOINE 60 rue du Plat d'Étain, 37000 Tours dpo@univ-tours.fr	Sophie GABILLET • Mail : sophie.gabillet@lestudium-ias.fr • Tél. : 02.38.21.14.81

La Partie concernée informe immédiatement l'autre Partie en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact de leur DPD désigné.

Les Parties enregistrent le Traitement objet de la Convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.

4. Chacune des Parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent.

Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque Partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre de la présente Convention.

Chacune des Parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les deux Parties sont susceptibles d'être

concernées par la violation de données de l'une des Parties, les Parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des personnes concernées.

5. Chaque Partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

Article 5 – Contrôles administratifs

L'Université pourra diligenter à tout moment des contrôles afin de vérifier la bonne exécution de la convention par le bénéficiaire. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Tout refus de communication desdits documents entraîne le reversement de la subvention.

Article 6 – Sanctions

En cas de violation d'une ou plusieurs obligations énoncées dans la présente convention (utilisation de la subvention pour la réalisation d'un autre projet, modification substantielle du projet sans accord écrit de l'université, non-communication du bilan moral et financier, etc.), l'Université met en demeure le Bénéficiaire par courriel de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements.

En l'absence de réponse ou de régularisation dans un délai déterminé par l'Université, celle-ci peut :

- Ordonner, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, le reversement de tout ou, dans l'hypothèse d'une utilisation de la subvention pour un projet autre que celui mentionné à l'article 1^{er}, partie des sommes versées, à concurrence de celles qui ont été employées à un objet différent de celui qui avait été prévu ;
- Exercer son pouvoir de résiliation unilatérale tel que prévu à l'article 10-1) en cas de défaillance.

Article 7 – Avenants

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

Les stipulations du présent article ne font pas échec à l'usage par l'Université de son pouvoir général de modification unilatérale du contrat, à condition que celui-ci ne modifie pas l'économie générale de la convention.

Article 8 – Annexes

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

Article 9 – Responsabilité et assurance

Le projet est exécuté sous la responsabilité exclusive du Bénéficiaire. La responsabilité de l'université ne peut être engagée.

Le Bénéficiaire souscrit, pour l'exécution dudit projet, une assurance de responsabilité civile et de biens auprès d'une compagnie notoirement solvable.

Article 10 – Résiliation unilatérale de la convention

La présente convention peut faire l'objet d'une résiliation unilatérale par chacune des parties selon les modalités figurant aux articles 10-1 et 10-2.

En cas d'exercice du pouvoir de résiliation unilatérale, la subvention versée par l'université devra lui être partiellement ou totalement restituée selon les modalités énoncées à l'article 6.

Article 10-1 – Résiliation pour faute

En cas de manquement du Bénéficiaire à ses obligations, l'université peut résilier unilatéralement la convention. Elle lui notifie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi.

Le Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Préalablement à l'exercice de cette faculté, l'université doit mettre en œuvre une procédure contradictoire consistant en une mise en demeure du Bénéficiaire, dans un délai déterminé par elle, de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements. L'exercice du pouvoir de résiliation unilatérale ne peut alors intervenir qu'en cas d'issue infructueuse.

Article 10-2 – Résiliation à l'initiative du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas, le Bénéficiaire n'a droit qu'à la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle du projet défini à l'article 1^{er}.

Article 11 – Règlement des litiges

En cas de différend sur l'exécution ou l'interprétation de la convention, les parties engagent une procédure de résolution amiable avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou, à défaut, désigné par la juridiction compétente.

En l'absence de tout accord à l'issue de cette procédure, les parties peuvent saisir le Tribunal administratif d'Orléans ou de Tours, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1.

Fait à Orléans en 2 exemplaires,
Le 2024

Monsieur Yves-Michel Ginot
Président
LE STUDIUM

Monsieur Arnaud Giacometti
Président
Université de Tours

LE STUDIUM Smart Loire Valley Programme - 2024 résidences à Tours

LE STUDIUM Visiting Researcher / Integration Fellow

LE STUDIUM Research Professor / LE STUDIUM Guest Research Fellow

Application #	Researcher	Programme	Project title	Scientific Field	Host laboratory / Host Scientist	Residency dates
Y23JF5	Dr Alessandro TURBIL <i>Germany</i>	LE STUDIUM Integration Fellowship SMART LOIRE VALLEY	Singers of Old Love: the survival of medieval lyric heritage in the French Renaissance. A bibliographical and philological study	Human and Social sciences	Prof. Elena PIERAZZO CESR UT/CNRS	09-2023 08-2024 (12 mois)
Y23VR8	Dr Francis BAMBICO Memorial University of Newfoundland <i>Canada</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Non-Invasive Therapeutic Neuro-modulation Strategies for Psycho-Affective Disorders	Life and Health sciences	Prof. Catherine BELZUNG iBrain UT/Inserm	12-2023 11-2024 (12 mois)
Y23VR30	Dr Sungyup LEE Ewha Womans University <i>South Korea</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	A Study on the Translation Strategies of Korean Picture Books published in France	Human and Social sciences	Dr Cécile BOULAIRE INTRU UT	12-2023 02-2024 (3 mois)
Y23VR22	Dr Antonio HERNANDEZ-LOPEZ Escuela Nacional de Estudios Superiores UNAM - Unidad León <i>Mexico</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Characterizing hyper diverse insect communities of tropical dry forests using high-throughput molecular approaches	Life and Health sciences	Dr Carlos LOPEZ-VAAMONDE IRBI UT/CNRS	01-07/2024 (7 mois)
Y23VR13	Dr Vera MAZURAK University of Alberta <i>Canada</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Promotion of Muscle Homeostasis by Essential Fatty Acids	Life and Health sciences	Dr Stéphane SERVAIS N2C UT/Inserm	01-05/2024 (5 mois)
Y23VR20	Prof. Arthur WOODS University of Montana <i>United States</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Combining respiration and digestion in insects: from fundamental principles to bioinspired microfluidics	Life and Health sciences	Prof. Jérôme CASAS IRBI UT/CNRS	02-06/2024 (4 mois)
Y23VR11	Prof. Maxwell HINCKE University of Ottawa <i>Canada</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Understanding the Molecular Actors that Mediate Vesicular Transfer of Mineral Ions for Skeletal Formation in the Developing Chick Embryo.	Life and Health sciences	Dr Sophie REHAULT-GODBERT BOPP INRAE	04-06/2024 (3 mois)
Y23ReVi	Dr Maria Soledad LEONARDI IBIOMAR-CONICET <i>Argentina</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher Return Visit SMART LOIRE VALLEY	Adaptations to deep diving in seal lice, the exception to the rule that there are no marine insect	Life and Health sciences	Dr Claudio LAZZARI IRBI UT/CNRS	02-04/2024 (3 mois)

Y21P8	Prof. Jill HEATHCOCK The Ohio State University <i>USA</i>	LE STUDIUM Research Professor SMART LOIRE VALLEY	Adding Movement Analysis to Detect Neurodevelopmental Impairments in Infants of Obese Mothers	Life and Health sciences	Prof. Frédérique BONNET-BRILHAULT iBRAIN <i>UT/Inserm</i>	05-08/2024 (3 mois)
Y23VR28	Prof. Erminia ARDISSINO Università di Torino <i>Italy</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Praying in Renaissance: a multiplicity of texts, theories, and practices in a changing Europe	Human and Social sciences	Dr Elise BOILLET CESR <i>UT/CNRS</i>	05-07-2024 (3 mois)
Y23VR13	Dr Sergey SAMSONOV University of Gdańsk <i>Poland</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Computational approaches for cathepsin- glycosaminoglycan systems	Life and Health sciences	Prof. Fabien LACAILLE ICOA <i>UO/CNRS</i>	07-12/2024 (6 mois)
Y23ReVi	Prof. Rita SINGH University of Delhi <i>India</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher Return Visit SMART LOIRE VALLEY	Interaction between the FSH receptor and Insulin receptor substrates (IRS-1 and IRS- 2) in the physiopathology of the polycystic ovary syndrome	Life and Health sciences	Dr Pascale CREPIEUX PRC (Nouzilly) INRAE/CNRS/UT	05-06/2024 (2 mois)
GUEST	Dr Alina GONCHAROVA Sumy State University <i>Ukraine</i>	LE STUDIUM Guest Research Fellow SMART LOIRE VALLEY	Inheritance problems in the zone of anti- terrorist operations and in the occupied territories	Human and Social sciences	Prof. Fabienne LABELLE IRJI <i>UT</i>	03/2022- 2024 (12 mois)
GUEST	Dr Alexander ROBINSON University of Cambridge <i>UK</i>	LE STUDIUM Guest Research Fellow SMART LOIRE VALLEY	Music, Religion and Civic Identity in Renaissance Avignon (c.1500–1630)	Human and Social science	Prof. Philippe VENDRIX CESR <i>UT/CNRS</i>	10/2022- 09/2024 (12 mois)
Projets 2024 en cours – Sélection en juin 2024 1, 2 ou 3 recrutements						

LE STUDIUM ARD CVL PROGRAMMES à Tours

Researcher	Programme	Project title	Scientific Field	Host laboratory / Host Scientist	Residency dates
Dr Magdalena MALINOVSKA	LE STUDIUM Research Fellow ARD CVL COSMETOSCIENCES	INNOCOSM	Life and Health sciences	Prof. N. GUIVARC'H BBV UT	1-3 /2024 (3 months)

Programme French Institutes for Advanced Study (FIAS)/ LE STUDIUM à Tours

Researcher	Programme	Project title	Scientific Field	Host laboratory / Host Scientist	Residency dates
Dr Stefan HESSBRUGGEN <i>Germany</i>	LE STUDIUM Research Fellow French Institutes for Advanced Study (FIAS)	The Afterlife of a Renaissance Genre: A Census of Dissertations in French Libraries 1500-1800	Human & Social Sciences	Prof. Elena PIERAZZO CESR UT/CNRS	09-2023 06-2024 (10 mois)
<i>Evaluation 2024 en cours 1, 2 ou 3 recrutements</i>					

MSH Val de Loire Visiting Researcher Programme / LE STUDIUM à Tours

Researcher	Programme	Project title	Scientific Field	Host laboratory / Host Scientist	Residency dates
Dr Eduardo DOMINGUES <i>Brazil</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher	Pursuing democratic environmental urban planning: the role of inter- national law, urban and rural integration, and local actions	Human & Social Sciences	Dr Xavier RODIER MSH Val de Loire UT/ CNRS /UO	01-07/2024 (7 mois)
<i>Sélection 2024 à venir</i>					